

Le message français suit

To Border Commercial Consultative Committees Stakeholders:

As you are aware, the Canada Border Services Agency (CBSA) experienced a significant outage of several systems following on update on September 27, 2025. This outage affected several systems required to report Advance Commercial Information, Arrival Certification Messages, and other mandatory commercial information. As a result, many carriers, freight forwarders, warehouse operators, brokers and importers have experienced challenges in meeting their regulatory requirements to report to the CBSA.

This extended outage has been corrected as of October 5, 2025 and systems are once again active and able to receive transmissions from stakeholders. The CBSA recognizes that although the system is active, there continues to be a backlog of transmissions.

Accordingly, the **CBSA has implemented a grace period in relation to electronic transmission of commercial data between September 27 and October 14, 2025**, and will not be issuing Administrative Monetary Penalties for contraventions associated with the electronic transmission of data using the affected systems during this period.

Clients are still required to report to the CBSA, and are encouraged to submit their electronic reports as soon as possible to enable the release of goods.

Please note that at no time did this outage extend to CARM, and penalties associated with non-compliance for trade data requirements using the CARM portal will continue to apply.

If you believe you have received a penalty in error during this period, please contact the issuing office indicated on the Notice of Penalty Assessment within 30 days. If more than 30 days have passed, you may still submit an appeal through Recourse. Information on accessing Recourse review is available on the CBSA website: <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/recourse-recours/howto-commentfaire-eng.html>.

We appreciate your understanding as we address this unplanned outage.

Yours sincerely,



English message precedes

À l'attention des intervenants des Comités consultatifs sur les activités commerciales à la frontière :

Comme vous le savez, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a subi une panne importante de plusieurs systèmes à la suite d'une mise à jour le 27 septembre 2025. Cette panne a touché plusieurs systèmes tenus de déclarer l'information préalable sur les expéditions commerciales, les messages d'attestation d'arrivée et d'autres renseignements commerciaux obligatoires. Par conséquent, de nombreux transporteurs, agents d'expédition, exploitants d'entrepôts, courtiers et importateurs ont éprouvé des difficultés à respecter leurs exigences réglementaires en matière de déclaration à l'ASFC.

Cette panne prolongée a été corrigée le 5 octobre 2025 et les systèmes ont été rétablis et peuvent maintenant recevoir les transmissions des intervenants. L'ASFC reconnaît que, malgré le fait que le système soit actif, il subsiste un arriéré de transmissions.

À ce titre, **l'ASFC a mis en œuvre une période de grâce concernant la transmission électronique de données commerciales entre le 27 septembre et le 14 octobre 2025** et n'imposera pas de sanctions administratives pécuniaires pour les infractions liées à la transmission électronique de données à l'aide des systèmes concernés pendant cette période.

Les clients sont toujours tenus de se déclarer auprès de l'ASFC et sont encouragés à soumettre leurs déclarations électroniques dès que possible afin de permettre la mainlevée des marchandises.

Veillez noter que cette panne ne s'est pas étendue au portail GCRA et que les pénalités pour non-respect des exigences en matière de données commerciales requises par le portail GCRA continueront de s'appliquer.

Si vous pensez avoir reçu une pénalité par erreur pendant cette période, veuillez communiquer dans les premiers 30 jours avec le bureau émetteur indiqué sur l'avis de cotisation de pénalité. Si plus de 30 jours se sont écoulés, vous pouvez toujours interjeter une demande pour un examen par le service des recours. Des renseignements sur l'accès au service des recours sont disponibles sur le site Web de l'ASFC : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/recourse-recours/howto-commentaire-fra.html>.

Nous vous remercions de votre compréhension pendant que nous gérons cette interruption imprévue.

Sincèrement,